

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 14 DECEMBRE 2015

**OBJET :**

**Approbation de la Charte Emploi Proximité entre  
Simply Market, la Ville d'Ivry-sur-Seine et la CASA**

### EXPOSE DES MOTIFS

En mars 2016, un magasin Simply Market ouvrira ses portes à Ivry-sur-Seine, avenue de Verdun. La Ville a souhaité formaliser l'engagement local de Simply Market, notamment en matière d'emploi, par une Charte Emploi Proximité, signée conjointement par Simply Market, la ville d'Ivry-sur-Seine et la communauté d'agglomération Seine-Amont.

Dix-huit postes sont à pourvoir : sept hôtes de caisse et onze employés commerciaux chargés notamment de l'approvisionnement et de la présentation des rayons. Les équipes seront recrutées avec le concours des partenaires locaux de l'emploi, ainsi que la ville d'Ivry-sur-Seine et la CASA, sur le principe de la proximité afin de favoriser l'emploi local.

La Charte Emploi Proximité présentée en annexe prévoit les modalités concrètes pour favoriser l'emploi local, en particulier :

- La diffusion par Simply Market, à la communauté d'agglomération Seine-Amont et aux partenaires locaux de l'emploi, des besoins en recrutement nécessaires pour l'ouverture du magasin. Les fiches de postes ont déjà été communiquées aux partenaires de l'emploi.
- L'organisation par la CASA d'une « coordination Emploi » rassemblant les acteurs locaux de l'emploi du territoire Seine-Amont et permettant à Simply Market de présenter en détail ses besoins en recrutement. Pour mémoire, participent à cette coordination : les deux Missions locales, les deux PLIE, la Cellule Clauses Insertion, le Pôle Emploi, la Cité des Métiers, l'École de la 2<sup>e</sup> Chance.
- L'organisation par les trois parties prenantes d'une session d'information collective et de pré-sélection de candidatures de résidents du territoire. Cette réunion se tiendra en janvier 2016 au « Robespierre » à Ivry-sur-Seine ;
- Pour les besoins en recrutement ultérieurs à l'ouverture, la participation aux Forums pour l'emploi ou aux autres initiatives de la communauté d'agglomération Seine-Amont en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, Simply Market Ivry-sur-Seine adhère au Resa, le Réseau des entreprises de Seine-Amont qui s'impliquent, créé et animé par la CASA. Simply Market Ivry-sur-Seine bénéficiera ainsi de l'offre de services d'accompagnement et d'aide au développement des entreprises (mise en relation facilitée avec de nombreux acteurs locaux, accès à l'information favorisé et accompagnement privilégié de l'entreprise en fonction de ses différents besoins et étapes de développement). Par ailleurs, l'entreprise pourra valoriser son engagement en matière de développement économique responsable, notamment en participant aux réflexions stratégiques et aux mobilisations pour le développement du territoire, en développant son ancrage local et en s'engageant dans la promotion du territoire Seine-Amont.

La signature de la Charte Emploi Proximité est prévue le mardi 15 décembre à 18h30 à Ivry-sur-Seine.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu les délibérations des Conseils communautaires 12 décembre 2013, du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014, définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- Considérant l'intérêt de favoriser l'emploi local dans le cadre des projets d'implantation d'activités économiques

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

**Article 1** : Approuve la Charte Emploi Proximité entre Simply Market, la Ville d'Ivry-sur-Seine et la CASA.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer ladite Charte et les éventuels avenants afférents.

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine le 14 décembre 2015.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

